

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA***Département de la Haute-Corse***Extrait du Procès-Verbal
Des délibérations du 11 juin 2026
DEL-2026-80**Nombre :

* de conseillers en exercice : 68
* de Présents : 38
* de Représentés : 9
* de Votants : 47 Pour : 47 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. François ROSSI (1^{er} adjoint pour la commune de Carchetu Brusticu), M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, Mme. Marie-Dominique ANDREANI, M. Jean-Charles ANGELINI, Mme Nathalie ANGELINI, Mme Michèle AN TOMARCHI, M. Jean-Michel BABOT MATTEI, Mme Aurélie BACCARELLI GAFFORY, M. Antoine Joseph BATTESTI, M. Benoît BRUZI, M. Gérard CASANOVA, M. Yannick CASTELLI, M. Philippe CHERICI, M. Paul-Jean EMANUELLI, M. Marc Marie FILIPPI, M. Jean-Etienne FRISONI, Mme Sylviane GANDOIN, M. Eugène GHERARDI, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, M. Etienne GIUDICELLI, M. Paul INNOCENZI, M. Jean-Noel LUCIANI, M. Olivier MARTINEZ, Mme Marie-Ange MAZZONI, M. Nicolas MAZZONI, M. Pierre ORSINI, M. Lionel PASQUALINI, M. Joseph PASTINI, M. Ange Toussaint PIERI, Mme Stella PIERI, M. Antoine POLI, M. André ROMAGNOLI, Mme Marie-Odile ROSSI, M. Paul SCHIAPPA, M. Pierre-Ange SENCY, M. Jacques SUZZONI, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents représentés : M. Grégory BIAGGI, M. Julien BOSC, Mme Françoise CAMPANA, M. Marcel FERRARI, M. Toussaint FILIPPINI, Mme Maguy HOURTOLOU, Mme Anne-Cécile MICHELI, M. Pierre Pascal PIACENTINI, Mme Patricia SOULLARD.

Absents : M. Dominique ALBERTINI, M. Pascal BIAGGI, M. Michel CERVETTI, Mme Jacqueline COLOMBANI, M. Balthazar FEDERICI, Mme Marie-Jeanne FEDI, M. Alexandre FURFARO, M. René GATTACCECA, Mme Marie-Joséphine GERMANI CHIRICHIELLO, M. Charles GIACOMI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, M. Sébastien LAURELLI, M. Jean-François MATTEI, M. Dominique MITRIDATI, M. Pierrick NANNINI, M. Etienne RAFFALLI, M. Antoine François RODOLPHI, Mme Corinne SAROCCHI, M. Pascal SARTI, Mme Sylvie SOULLARD, M. Ange STRAFORELLI.

Objet: Demande de financement pour la mise en conformité de la station d'épuration sur la commune de PORRI et plan de financement.

NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 12 juin 2026 et que la convocation du Conseil avait été faite le 04 juin 2026. L'an deux mille vingt-cinq, le 11 juin à quatorze heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Communauté de Communes de Castagniccia-Casinca sis à Vescovato – 20215, Petraolo, sous la présidence de Antoine POLI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, M. Jean-Philippe ALESSANDRI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Président informe l'assemblée délibérante que par le biais d'une étude, il a été établi un diagnostic technique global des désordres et insuffisances affectant les ouvrages de prétraitement de la station d'épuration sur la commune de PORRI, et permettant ainsi de définir un ensemble cohérent de solutions visant à améliorer durablement le fonctionnement hydraulique et l'exploitation de l'installation.

Les investigations de terrain ont notamment mis en évidence plusieurs problématiques majeures impactant directement la fiabilité de la filière existante : absence de véritable zone de

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA***Département de la Haute-Corse*

décantation en amont du dégrilleur, accumulation importante de matériaux solides, insuffisance des dispositifs de sécurité hydraulique, vieillissement avancé du décanteur existant, défauts d'accessibilité et contraintes d'exploitation particulièrement fortes liées à la topographie et à l'implantation du site.

Face à ces constats, l'étude propose une reprise globale et rationalisée des ouvrages de prétraitement afin d'améliorer la protection des équipements avals, de sécuriser le fonctionnement hydraulique de l'installation et de faciliter les opérations d'entretien et d'exploitation.

Les principales interventions retenues dans le cadre du présent avant-projet comprennent notamment :

- La création d'une fosse de décantation curable en amont du dégrilleur ;
- La mise en place d'un dispositif de surverse de sécurité exceptionnelle ;
- La reprise et la sécurisation des organes de vannage ;
- Le remplacement du décanteur existant par un ouvrage neuf adapté aux contraintes du site ;
- La reprise des raccordements hydrauliques ;
- L'amélioration des conditions générales d'exploitation et de maintenance ;
- La sécurisation des interventions futures sur les équipements.

Une attention particulière a également été portée à la continuité de service de l'installation durant les travaux. Le projet intègre ainsi plusieurs principes de fonctionnement provisoire et de sécurisation hydraulique permettant de limiter les risques d'interruption d'exploitation ou de rejet non maîtrisé pendant les différentes phases du chantier.

Compte tenu des contraintes très spécifiques du site — forte pente, accès difficile, emprises réduites et environnement naturel sensible — les solutions retenues ont été définies avec un souci constant de faisabilité technique, de simplicité d'exploitation et de limitation des interventions lourdes sur les ouvrages existants.

Les dimensionnements définitifs des équipements, ainsi que les modalités précises de mise en œuvre, devront être confirmés lors des phases ultérieures d'études en lien avec les fabricants, les entreprises spécialisées et l'exploitant de la station.

Sous réserve de la bonne réalisation des travaux projetés et d'un entretien régulier des ouvrages, les aménagements envisagés permettront d'améliorer significativement la fiabilité, la sécurité et la pérennité du fonctionnement de l'installation de traitement.

Le coût total de l'opération s'élève à **207 169.00 € H.T**

Dans le cadre de ce projet, Monsieur le Président propose de solliciter les aides financières de l'Agence de l'eau ainsi que de la Collectivité de Corse, selon le plan de financement suivant :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA***Département de la Haute-Corse*

Financeurs	Taux (%)	Montant HT
Agence de l'eau	70 %	145 018.30 €
Collectivité de Corse	20 %	41 433.80 €
Communauté de communes de la Castagniccia Casinca – Autofinancement	10%	20 716.9 €
TOTAL	100%	207 169.00 €

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE

- **D'approuver** le plan de financement pour la mise en conformité de la station d'épuration sur la commune de PORRI
- **D'autoriser** et **mandater** le Président à mener les démarches pour la mise en place du financement de l'opération .
- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget de la Collectivité, aux article et chapitre prévus à cet effet.

Fait à Vescovato les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre,

Le Président,



Antoine POLI